

### Sage-femme hors classe

ÉCHELON	IB	IM	DURÉE CARRIÈRE
10	1027	835	-
9	1024	832	4 ans
8	974	794	4 ans
7	929	760	4 ans
6	887	728	3 ans
5	841	693	3 ans
4	795	658	3 ans
3	755	628	3 ans
2	716	598	2 ans
1	676	568	1 an 6 mois

A compter du 1<sup>er</sup> janvier 2021, les CAP ne sont plus compétentes pour connaître des décisions individuelles en matière de promotion et d'avancement. L'autorité compétente doit arrêter les lignes directrices de gestion après avis du comité social territorial.

Toute nomination à un grade d'avancement est soumise à un taux de promotion fixé par l'assemblée délibérante de chaque collectivité après avis du CST compétent.



### Sage-femme de classe normale

ÉCHELON	IB	IM	DURÉE CARRIÈRE
10	880	723	-
9	824	681	4 ans
8	780	647	4 ans
7	732	610	3 ans
6	694	581	3 ans
5	660	556	3 ans
4	631	534	2 ans
3	607	515	2 ans
2	577	492	2 ans
1	541	465	1 an 6 mois

### Avancement de grade

Justifier d'au moins 8 ans de services effectifs dans le grade de sage-femme de classe normale **ou** dans le premier grade du corps des sages-femmes du statut particulier des sages-femmes des hôpitaux de la fonction publique hospitalière.

Recrutement par concours sur titres avec épreuves